

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 26 avril 2010)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 700.000 francs destiné à répondre au besoin en fonds de roulement du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour 2010**

*La commission de gestion et des finances,*

composée de M<sup>me</sup> et MM. Philippe Haerberli, président, Fabien Fivaz, vice-président, Baptiste Hurni, rapporteur, Violaine Blétry-de Montmollin, Jacques Hainard, Charles Häsler, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, François Konrad, Daniel Ziegler, Martial Debély, Bertrand Nussbaumer, Daniel Schürch, Raymond Clottu et Jean-Charles Legrix,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Urgence** (art. 41 LFin)

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte l'urgence du crédit.

**Entrée en matière** (art. 64 OGC)

Par 12 voix et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier par les amendements suivants:

**Projet de décret bis**

**Art. 3 (nouveau)** <sup>1</sup>Ce crédit est conditionné à:

a) un intérêt financier de 1,5% sur la somme de 700.000 francs;

b) l'établissement par le Conseil d'Etat d'un rapport sur les mesures qu'il propose jusqu'au 31 décembre 2010;

c) la signature d'un mandat de prestations pour une durée déterminée d'une année.

L'article 3 devient 4

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte la lettre a de l'article 3 (nouveau) tel que ci-dessus mentionné.

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte la lettre b de l'article 3 (nouveau) tel que ci-dessus mentionné.

Par 9 voix contre 5 et 1 abstention, la commission accepte la lettre c de l'article 3 (nouveau) tel que ci-dessus mentionné.

**Vote final**

Par 13 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

**Préavis sur le traitement du projet** (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 27 avril 2010

Au nom de la commission  
de gestion et des finances:

*Le président,*  
PH. HAEBERLI

*Le rapporteur,*  
B. HURNI